



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 07/02/2024	Nombre de membres :		
Date d'affichage : 07/02/2024	- En exercice : 11		
	- Présents : 8		
	- Votants : 11		
Votes :			
Pour : 10	Contre : 1 Jean-Louis COSSA	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 0

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale – François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME – Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE – François SCHULLER donne pouvoir à Alexandre GEFFROY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2024-02/06 : Avenants n° 1 – Conventions pluriannuelles de pâturage – parcelles non soumises au régime forestier – Lots « Plateau Saint-Jean » et « les Traverses »

Deux conventions pluriannuelles de pâturage avaient été signées le 01/06/2023 entre la commune et Monsieur René DONADEY, pour l'exploitation des alpages communaux (parcelles non soumises au régime forestier) désignés sous les lots : « Plateau Saint-Jean » et « les Traverses ».

Par courrier du 05/02/2024, Monsieur René DONADEY a déclaré cesser l'exploitation de ces alpages communaux au profit de son épouse Madame DONADEY Véronique.

Monsieur Alexandre GEFFROY, 2^{ème} adjoint, propose donc au Conseil municipal de transférer par avenants n° 1 les deux conventions pluriannuelles de pâturage.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Alexandre GEFFROY, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le transfert des deux conventions pluriannuelles de pâturage des lots « Plateau Saint-Jean » et « Les Traverses » au profit de son épouse Madame DONADEY Véronique,
- AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants n° 1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

AR Prefecture

006-210600169-20240213-DCM_2024_02_06-DE
Reçu le 16/02/2024

Le Maire,
Roland GIRAUD



DCM 2024-02/06

1/1